Les décorations accordées par le ministre du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes, paraîtront sous ch à l'*Officiel*.

LES ELECTIONS CANTONALES

Pas-de-Calais

Le *Réveil du Nord* publie la liste suivante de candidatures socialistes au Conseil d'arrondissement :

Canton d'Arras-Nord, M. C. BREVART.
Canton d'Arras-Sud, M. le docteur GODEMANT.
Canton de Vimy, M. Octave DELCOURT.

Chronique du Sport

VELOCIPÉDIE

Vélodrome Roubaisien

Nous avons annoncé que de grandes courses régionales auront lieu le 14 Juillet, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, au Vélodrome Roubaisien.

Les engagements arrivent très nombreux et tout fait prévoir un succès complet.

Les coureurs Delespierre, Accou et Lagouge sont lancés dans les deux courses de championnat, ce qui rendra des plus intéressante la lutte de 50 kilomètres.

Voici le programme de ces courses :

1re course. — Régionale, juniors 1re et 2e catégories. — Entrée, 2 francs. — 2,000 mètres : 9 tours.

1er prix, 60 francs — 2e, 40 fr. — 3e, 20 fr. — 4e, 20 fr. — 5e, 20 fr.

2e course. — Régionale vétérans 1re et 2e catégorie. — Entrée 2 fr. — 3,000 mètres. 6 tours. — 1er prix, 40 fr. — 2e, 30 fr. — 3e, 20 fr. — 4e, 10 fr.

Troisième course. — Championnat Roubaisien, vitesse, 3,000 mètres: 9 tours (réservé aux coureurs habitant Roubaix depuis au moins 6 mois) :

1er prix, croix de vermeil et titre de champion de vitesse — 2e, médaille argent, grand module — 3e, médaille bronze, grand module.

Quatrième course. — Régionale seniors. Entrée, 3 fr. — 3,000 mètres : 9 tours. — 1er prix, 100 fr. — 2e, 75 fr. — 3e, 50 fr.

5e course. — Championnat roubaisien — Fond — 50 kilomètres : 150 tours — Réservé aux coureurs habitant Roubaix, depuis six mois au moins.

1er prix, croix de vermeil et titre de champion de fond — 2e, médaille vermeil grand module — 3e, médaille argent grand module — 4e, médaille argent, grand module — 5e, médaille bronze, grand module.

Le temps maximum accordé pour les courses régionales est de 1 minute 45 secondes par kilomètre pour le premier arrivant, si ce temps est dépassé, les prix seront réduits de 50 0/0.

Les engagements seront reçus jusqu'au vendredi 13 juillet à midi.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur l'article unique du projet de loi portant modification au tarif des douanes (convention franco-suisse). (Adopté par 485 voix contre 8.)

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Guillemin, Defontaine, Michau, Carpentier, Hayez, Dubois, Jung, Lemire, Pilchon, Coget, de Montalembert, Guesde, Deroi, Wetli, Lepes, Sirot.

Se sont abstenus : MM. Danselte, Eliez, Le Gavrian, Loyer.

PAS-DE-CALAIS. — Tous les députés ont voté *pour*, sauf M. Taillandier qui s'est abstenu et M. Adam, absent par congé.

Nos compatriotes

M. Ponlsevrez, notre concitoyen, le romancier bien connu, a subi un refroidissement en revenant de nuit, dimanche dernier, de l'inauguration du Dispensaire de Dechenoux à St-Sauflve, près Valenciennes. — Son état inspire des inquiétudes.

LES PRÊTRES RÉVOLTÉS et le Conseil d'Etat

Les prêtres de Roubaix, Tourcoing et autres lieux vont peut-être enfin s'aperçevoir que le gouvernement est décidé à ne pas tolérer plus longtemps leurs révoltes ouvertes contre la loi.

On se rappelle que le doyen de St-Martin, de Roubaix et tous les prêtres du décanat, adressèrent une lettre d'adhésion à la protestation du cardinal Langénieux contre la loi d'accroissement, et une lettre de félicitations à l'archevêque de Cambrai.

Or, M. le chanoine Bertesux a reçu une lettre de communication de l'archevêché, l'avertissant qu'il était appelé à comparaître devant le conseil d'Etat, ainsi que tous les prêtres du décanat et MM. Deswelt, curé de Saint-Martin, à Croix, et Dabacker, curé du Saint-Sépulcre, cités nominalement.

Plusieurs autres décanats sont également cités : Tourcoing (Nord-Dame), Trélon, Bertaimont, Armentières, St-Vaast, Etrœungt, Cambrai (Saint-Géry), Solre-le-Château, Wattrelos.

En enregistrant cette preuve d'énergie du gouvernement, le *Croix du Nord* pousse des cris de rage et s'écrie :

« C'est le propre des peureux de devenir violents quand le *trac* les prend. » La pieuse feuille ne pouvait mieux exprimer l'état d'âme dans lequel elle se trouve.

Mais ou *Le Croix* est comique, c'est lorsqu'après avoir bien vilipudé contre les républicains en général et le gouvernement en particulier, elle dit :

« Honneur à ceux, Messieurs, qui leur dites pour avoir aimé la justice et détesté l'injustice. Vous êtes des privilégiés, vos frères seront vaincus, le peuple catholique vous remercie avec admiration et demain la France vous aimera.

« Et ce lendemain arrivera. Dieu vous bénira, vaillants soldats de son Christ ! »

Eh bien alors, si ces révoltés sont des privilégiés et si Dieu les bénit, de quoi la rageuse *Croix* se plaint-elle ?

LA LOI DES BOISSONS

M. Hanicotte, président du Syndical des distillateurs agricoles, envoie la lettre suivante aux sénateurs des départements du Nord :

Bétheme, 7 juillet 1895

Monsieur et cher Sénateur,

La Chambre vient de porter à 225 fr. les droits sur les alcools et à 315 fr. les droits sur les aptitude et liqueurs fabriquées avec le quart de notre production d'alcools du Nord. Il est impossible que vous voulez laisser faire cela, ce serait la ruine du budget et de votre région. Avec des prix semblables, le commerce de détail diminuera tellement les degrés de vente, que le rendement des impôts sera plus de cent millions au-dessous des prévisions ; en outre, ce droit élevé et la circulation sans contrôle des boissons augmentera dans de grandes proportions la distillation clandestine; enfin, la demande de nos alcools du Nord sera tellement réduite et les prix de vente tellement baissés, que la distillation des mélasses sera seule possible et ne fera certainement aux betteraves d'alcools du Nord. C'est la fermeture de toutes nos distilleries agricoles; c'est la ruine pour l'agriculture inconnue de nos départements.

Je viens vous supplier, monsieur et cher sénateur, au nom de la Chambre syndicale des distilleurs agricoles des cinq départements du Nord, de vouloir consacrer votre influence à cette question, tous les points de vue, aux intérêts de votre région ; la situation serait dès lors pire encore que la situation actuelle.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, monsieur et cher Sénateur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Le président de la Chambre syndicale, chevalier de la Légion d'honneur,
Léon HANICOTTE.

Chronique Locale

ROUBAIX

La Société d'encouragement *à l'art et à l'industrie*

Depuis quelques années, l'esprit tend à perdre de son caractère classique, théorique pour devenir professionnel. C'est tant mieux. Nos villes industrielles par excellence ne peuvent que souhaiter de voir le courant s'accentuer.

Non pas que notre intention soit de décréditer outre mesure l'enseignement classique qui reste nécessaire pour certaines professions libérales. Mais il est évident qu'aux *fabriques à bachots*, nous préférons les écoles professionnelles, les écoles d'arts et métiers, pour former des contre-maîtres exercés, des artistes-artisans, des chefs de maison instruits et expérimentés qui, tous, sauront conserver à notre industrie ce renom de fini et de bon goût qui est universel.

L'exposition, qui se trouve actuellement dans le grand vestibule de l'Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix, est bien faite pour nous confirmer dans cette manière de voir et mérite d'appeler l'attention de nos concitoyens. C'est là que sont groupés les travaux primés au 5e concours annuel qui a eu lieu entre les élèves des écoles de dessin, des beaux-arts, d'art décoratif et d'art industriel, à l'exception toutefois de l'Ecole des Beaux-Arts et de Paris.

Ce concours est ouvert par la société d'encouragement à l'art et à l'industrie, avec l'aide et sous le patron de ministère de l'instruction publique et des beaux arts. Le sujet donné au concours est toujours une composition décorative susceptible de recevoir une application industrielle. Cette fois, c'était un thermomètre à mercure et un baromètre à cadran, réunis dans un même motif, destinés à orner un cabinet de travail.

Trente écoles ont concouru parmi lesquelles dans notre région, Roubaix, Lille, Douai, Calais, Le Havre.

Les récompenses attribuées sont de nature à exciter l'émulation. Outre neuf primes, savoir : deux de 500 francs, une de 400, une de 300, une de 250, une de 200, une de 150, deux de 100, des mentions donnant droit à des objets durs, des livres ou des gravures, les auteurs des projets récompensés conservent le droit de les exploiter industriellement.

Les compositions primées, au nombre de douze, dénotent une grande originalité, un goût sûr et une habileté d'exécution.

Le 1er prix est remporté par M. Cret, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

Le sujet qui comporte un cadre en bois avec base entourant des panneaux en faïence est traité avec ingéniosité et brio.

Le baromètre ressort sur un charmant motif décoratif des figures allégoriques représentant la tempête, le variable et le beau fixe.

Le thermomètre est encadré de fleurs s'épanouissant davantage au fur et à mesure que s'élève la température. Ce sujet, comme du reste tout ceux du jury, nous le trouvons seulement le reproché d'être un peu massif et de rappeler quelque peu les lourds balanciers des anciennes horloges à boîte.

Le 2e prix échoit à M. Deech, de l'école des Beaux-Arts de Nancy. L'exécution est hardie, dénuée de tout ornement inutile. Deux rubans noirs sont simplement rattachés au baromètre et le thermomètre. Ce travail s'écarte du tout ce qui a été exécuté jusqu'ici.

Les 3e et 4e prix sont décernés à deux Parisiens, MM. Douy et Peyral; le 5e à M. Comerre, de l'Ecole nationale des arts industriels, à Roubaix.

M. Comerre était entrer dans sa composition le bronze, le cuivre, l'argent, l'acajou et le camaïeu.

Le sujet affecte quelque peu la forme d'un balancier. Le baromètre forme la lentille et le thermomètre la tige. Le tout est décoré de *guirlandes de feuilles finement découpées*.

C'est un travail gracieux et soigné. Nous applaudissons d'autant plus volontiers au succès de notre jeune concitoyen, que M. Comerre n'a que 16 ans 1/2. Il est seulement à notre école des arts industriels depuis le mois d'octobre 1890.

Toutes nos félicitations également au distingué directeur de l'école et aux dévoués *professeurs des divers cours de dessin*, partie décorative, fréquentés par plus de 100 élèves. L'école comprend, comme l'on sait 600 élèves.

Au pajnage Prouvost, rue du Fort

Le bruit d'une grève avait couru au pajnage Prouvost, rue du Fort. Renseignements pris, il s'agit d'un chômage du travail de nuit, occasionné par les nécessités de la saison.

Ce chômage, nous a-t-on assuré, se produit tous les ans. L'an dernier, il arriva le 15 juin.

500 ouvriers du peignage de la rue du Fort se trouvent à ni momentanément sans travail et 150, également au peignage de Cartigny. Dès la journée de mercredi, une vingtaine d'ouvriers ont repris leur livret, ayant trouvé de l'occupation ailleurs.

Incendie rue d'Inkermann

Un incendie, heureusement aperçu à temps et éteint presque aussitôt, s'est déclaré, rue d'Inkermann, dans l'écurie de M. Decobecq, boucher. Les dégâts consistent en paille, graines et harnais du cheval s'élèvent à environ 300 fr. Le cheval d'une valeur de 600 fr. a été assez grièvement brûlé aux flancs. Les causes du sinistres sont inconnues.

Epilogue d'une querelle

Il y a une quinzaine de jours, un sieur Leclercq Henri, 19 ans, peigneur, demeurant à la Cheq-d'Or, rue du Chemin de Fer, 44, avait paraît-1, reçu une bille tripotée à l'estaminet « Blanche », rue Blanchemaille, 79.

Depuis lors, Leclercq avait juré de se venger. Hier après-midi, accompagné de Eugène Hurlusis, 30 ans, demeurant à l'estaminet des Bains, rue Saint Antoine, il se rendit chez Blanchemaille, à coups de tête, brisa plusieurs carreaux de vitres.

La police que l'on était allé avertir a procédé à l'arrestation des deux perturbateurs qui ont été écroués au dépôt du 1er arrondissement.

Accident

Hier matin, un garçon de 10 ans, Emile Leleu, demeurant rue de la Rondelle, 7 est tombé si malheureuse neut qu'il s'est coupé une veine de la jambe droite.

M. le docteur Dubar, lui a donné les premiers soins.

Saisie de poissons

Dans la journée de mercredi, M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi, à la halle aux poissons, 8 kilogr. de marchandises retrouvées impropres à la consommation.

Arrestation

La police de sûreté a arrêté, mercredi matin, un sieur Louis Dumortier, 29 ans, employé, demeurant rue de la Pauche.

Inculpé qui est il recherché par la police de Lille est incapé d'abus de confiance.

Tir National

Voici les résultats du concours du tir national de Rouen :

Prix au haut-nombre. — 1er prix, Dutrieux, 24 — 2e Maxe-24 — 3e Vandesle 24 — 4e Courquin 24 — 5e Sentz 24 — 6e Ledieu 23 — 7e Devally 23 — 8e Glorieux 23 — 9e Leral 23 — 10e Bonte 22 — 11e Lefebvre 22.

Prix au haut-blanc. — 1er prix, 5 millim. 6x20 — 2e Tonnel, 8 m. 2x20 — 3e Thellier, 8 mill. 15x20 — 4e Dumontier, 10 m. — 5e Badart, 10 m. 6x20 — 6e Filez 10 m. 11x20 — 7e Destop, 11 2x20 — 8e Debuisne Alfred 15 m. 7x20 — 9e Gourdin, 19 19x20 — 10e Wattebled 19 m.

Prix de haut-nombre. — 1er prix, Deschamps 5 — 2e Mespion 7 — 3e Lerge Lucien 8 — 4e Leroy 11 — 5e Lapalu 11 — 6e Meyer 11.

Prix d'honneur au tireur ayant fait le plus de blanc pendant le concours : M. Thellier.

Concours colombophile

Fédération roubaisienne. — 10e Grand Concours national colombophile. — Fête patriotique du 14 juillet 1895.

Dimanche, donné au Siège Fédéral, chez M. Elie Catteau, à l'Epeule.

Mâtrage au cordonné système Bouillet : constatation à la seconde, parcours de cinq mètres, réglement proportionnel, bague Rossor, constatateurs automatiques.

Inscription le Samedi 13 Juillet 1895, de midi à sept heures du soir, avantages réels du concours : 250 prix d'honneur et d'excellences pour une mise de 1 francs.

Prix d'honneur de la Fédération Roubaisienne. 1500 fr. en espèces, 1 prix d'honneur, départ en masse de 10 pigeons, 1 prix de 1 francs aux 200 premiers pigeons constatés.

Il y aura en outre un prix d'excellence de la Fédération roubaisienne et de nombreux valeurs prix.

Mise de concours obligatoire pour les 250 Mérits d'honneur et d'excellence, fr. par pigeon. Mise facultative, 1 f.

Les pigeons de plaisir pourront participer à tous les prix d'honneur et d'excellence par vingt francs, et pour 50 cent. de supplément, aux neuf magnifiques cannetons.

Magnifiques nouveaux diplômes or, bronze et couleurs ; un dessin artistique seront donnés aux vainqueurs.

Jeux de poules habituels.

Les amateurs sont instamment priés de se présenter pour l'inscription afin d'éviter les encombrements habituels de la dernière heure.

Cinq bureaux fonctionneront de midi à sept heures. — 100 mises seront disponibles.

A partir d'aujourd'hui 8 Juillet Exposition Permanente des lots au siège Fédéral chez M. Elie Catteau, à l'Epeule.

Messieurs les amateurs colombophiles sont invités à aller admirer cette Exposition pour se rendre bien compte de la richesse et de la grande valeur des lots.

Avis important. — La Commission de la Fédération Roubaisienne, informe messieurs les amateurs qu'un service spécial sera organisé pour le jour du lâcher de pigeons, afin d'éviter dans la mesure du possible, le relèvement des constatations, réglage des concours, etc. Rien ne sera négligé pour le bon fonctionnement de cette grande fête colombophile.

Les constateurs seront réglés le jour du lâcher, de quatre à sept heures du matin.

Toujours crâne

Grâce au Congo qui me relape,
Vieux Jacques qui m'a pincé,
Et mieux qu'à vingt ans je me crois
Le premier moutardier du pape.

Baron de L., ou savonnier Victor Vaissier.

TOURCOING

Nos élections

La loi sur la formation de Tourcoing en trois cantons n'étant pas encore adoptée par le Sénat, on ne pourra sans doute pas procéder aux élections cantonales le 28 juillet.

Dans ce cas ils est probable qu'un décret spécial fixera les élections à une date ultérieure, comme cela eut lieu à Roubaix il y a trois ans.

La fermeture du stand du Pré-Catelan

Nos lecteurs savent que par un arrêté du maire en date du 2 juillet, le stand du Pré-Catelan, rue de Gand, 174, a été fermé, interrompant brusquement cet exercice gratuit à l'arme de guerre, organisé par la Société des Francs-Tireurs du Nord.

L'arrêté a été pris à la suite d'un incident qui s'est produit dans la matinée du 30 juin. Une balle ayant ricoché sortit du tir et alla frapper une fenêtre de la maison habitée par M. Motte-Vanhamme, rue de la Molinière.

Nous avons dit qu'aussitôt informé du fait la Société prit ses dispositions à l'effet d'éviter le retour de semblables accidents cela en élevant des murs et autres modifications dépendantes à amortir ou à arrêter les projectiles venant à ricocher.

Elle avait déjà fait commencer les travaux qu'elle dut forcément suspendre lorsqu'elle fut informée que M. le maire ne voulait en aucune façon revenir sur son arrêté qu'on aurait pu croire provisoire, qu'il entendait maintenir comme définitif malgré toutes les garanties de sécurité possible qu'on lui proposait, de mettre en exécution.

Une pétition fut alors adressée à la signature des membres du conseil municipal. Dix-neuf conseillers à qui la pétition fut présentée la signèrent.

M. le maire informé, s'en montra fort mécontent, et il avait convoqué pour hier soir le conseil municipal en séance officieuse.

On nous affirme que M. Hassebroeck avait décidé à poser la question de confiance lorsque l'affaire viendra devant l'assemblée.

Si M. le Maire était battu il se retirerait plutôt que d'abandonner son arrêté.

On voit que la question est sérieuse.

En dehors de la pétition dont nous parlons plus haut, une lettre circulaire a été adressée aux maires et à tous les conseillers municipaux par la Commission de la soc été des Francs-Tireurs du Nord.

La société fait valoir que le stand date de 1868, qu'il est l'un des mieux conditionnés et présentant le plus de garanties.

Elle fait valoir les modifications qu'elle se propose d'apporter et qui pourront être vérifiées par une commission municipale à laquelle s'adjoindrait une commission d'officiers de tir et du génie.

La société explique que le concours qu'elle a organisé a provoqué dans la population de Tourcoing et des cantons un vif courant de sympathie contre lequel il serait impossible de réagir.

Fermer le Stand après 27 ans de la plus parfaite quiétude, sans avoir laissé à la Société le temps de payer les 100 francs de dépenses qu'on lui a imposées l'an dernier, c'est condamner les Francs-Tireurs du Nord à la faillite, c'est sacrifier l'intérêt général à l'intérêt privé, c'est provoquer la suppression de toutes les écoles de tir de France.

Cela, alors qu'on encourage un ministère les tirs, que les autorités supérieures allouent des cartouches gratuites ou à prix réduit pour provoquer l'accès des stands, que des récompenses sont accordées aux sociétés de tir.

La Société termine en offrant à nouveau de donner toutes les garanties contre le retour d'accidents ; elle demande qu'on la laisse vivre, alors qu'elle est la plus ancienne parmi celles de ville et qu'elle a satisfait à tous les engagements et se chercher un emplacement plus propice en dehors de l'agglomération.

Vous aurez rendu service à la population tout entière qui attend avec impatience la réouverture du Stand pour pouvoir terminer le concours gratuit qui l'a tant passionnée.

Vous aurez rempli loyalement votre devoir de Français. »

Il reste à attendre la décision qui sera prise.

UN HOMME EMPOISONNÉ

(Nouveaux détails)

La mort tragique du contre-maître Deschepper n'est pas sans nous inspirer quelque étonnement au sujet de la façon dont on a laissé prendre à ce malheureux une bouteille de poison pour un flacon contenant une liqueur rafraîchissante.

L'employé, dans la crainte d'une méprise, eut dû se lever et donner lui-même au contremaître la bouteille de cognac.

L'agonie de Deschepper a été navrante. Au bout de deux heures, le contre-maître se plaignait d'un violent mal d'intestins, il conduit à la pharmacie de la rue d'Anvers. L'essence de mirbane, à base d'acaricie et de vitriol attaque surtout les intestins, brûle et décompose.

Deschepper, le ventre ballonné, la face bouffie, absorbait tous les remèdes qu'on lui présentait, plaisantant sur son état, disant qu'il se sentait surexcité et en dispositions galantes.

Mais quand le pharmacien lui eût dit : « Ne plaignez pas, Deschepper, vous êtes empoisonné ; qui sait si vous en échapperez ! », le malheureux se mit à trembler, son teint devint cadavérique, ses lèvres bleuirent. Une sueur froide lui monta au front. Bientôt il se tordit dans d'atroces souffrances, puis il tomba dans un état d'insensibilité caractéristique. Des heures après, il expirait sans avoir repris connaissance.

Un pari

Nous avons été hier les témoins du pari suivant :

L'entrepreneur du clocher en aura terminé la réédification, les cadrans de l'horloge seront remplacés avant que l'on ne soit définitivement, dans une horloge au fronton de l'Hôtel-de-Ville.

Et dire que la question a déjà figuré deux fois aux ordres du jour des séances, mais n'a pas été appelée.

Elle ne le sera pas davantage à la séance extraordinaire de demain, figurant pas cette fois au nombre des affaires.

Il faut bien traîner, c'est dans l'ordre des choses.

Le Concours de tir de Béthune

M. Eug. Dumortier, membre de la commission des Francs-Tireurs du Nord a remporté au concours de Béthune le 3e prix avec 32 *maximum* des points, et un prix aux blancs.

Nos sincères félicitations à notre sympathique concitoyen.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 7 et 8 juillet 1895

	Versements					
Tourcoing (D.)	221	dépos.	dont 36	nouv.	49,783	66
» (L.)	96	»	13	»	23,182	»
Blanc-Seau.	7	»	1	»	900	»
Croix-Rouge.	17	»	3	»	5,915	»
Halluin.	7	»	3	»	555	»
Linselles	4	»	1	»	3,180	»
Roncq	7	»	3	»	2,145	»
Bondues	6	»	»	»	1,383	»
Bousbecque	7	»	»	»	317	»
Neuville	36	»	5	»	1,562	»
Mouveaux.	12	»	»	»	225	»
Totaux.	430		53		91,047	66

	Remboursements					
Tourcoing (D.)	52	remb.	dont 15	soldés	22,336	47
» (L.)	35	»	15	»	23,389	12
Blanc-Seau	1	»	»	»	»	»
Croix-Rouge	»	»	»	»	»	47
Halluin	1	»	»	»	500	»
Linselles	7	»	1	»	6,970	19
Roncq	2	»	»	»	1,140	»
Bondues	7	»	1	»	813	40
Bousbecque	1	»	»	»	1,900	»
Neuville	1	»	»	»	57	»
Mouveaux	1	»	1	»	20	02
Totaux	107		31		57,551	20

Administrateurs de service pendant le mois de juillet, les quinzaines :

A Tourcoing : MM. J. Tack, V. Diéval, A. Catteaux. — Au Blanc-Seau, M. V. Petit. — A la Croix-Rouge, M. A. Wagnon. — A Halluin, M. L. Odou. — Linselles, Delverdre. — Roncq, M. H. Catteau. — Bondues, Desplanques. — Bousbecques, F. Jubaru. — Neuville, M. Gui Carette. — Mouveaux, M. Ag. Mortagne.

Les salles d'attente sont ouvertes au demi-heure *avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.*

Le Caissier
L. LEDUC.

* * *

AVIS. — A l'occasion de la Fête Nationale, il n'y aura pas de séance le dimanche 14 juillet.

RONCQ

Une bonne capture

M. Delattre, commissaire de police et le brigadier Dehoc, ont arrêté hier un voleur dangereux, le nommé Vanhaverbeke Henri, 38 ans, natif de Passchendaele (Belgique).

Cet individu qui est expulsé du territoire français a déjà subi de nombreuses condamnations en France et en Belgique. Actuellement il est de prince par le tribunal de Courtrai.

Il a commis plusieurs vols à Roncq et dans les environs.

Chez les époux Arsoult, il a dérobé antérieurement une grande quantité d'effets d'habillement, et on a trouvé porteur d'un complet appartenant à M. Arsoult.

Le police a eu la main heureuse d'arrêter ce hardi voleur.

LILLE

Les vols

Se trouvant hier dans la soirée à l'estaminet du Grand Saint-Esprit, place des Reignaux, les nommés Houppe Célestine, 37 ans, journalière, et Lejeune Ernest, 41 ans, commissionnaire public ont trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 8 fr. et appartenant à M. Dandeleux Louis. Mais au lieu de le remettre à son propriétaire, ils ont préféré garder l'argent et jeter le contenant dans les cabinets d'aisance. La police avisée de cela les a envoyés les deux voleurs à la maison d'arrêt.

Des vols ont été commis, rue Lafayette, 1, et rue Gambetta pour trois articles au préjudice de M. Coupez, épicier, rue des Guinguettes, 31.

LE NORD

Armentières. — *Accident.* — Un grave accident s'est produit mardi dans la soirée rue Philippe de Girard. M. Jules Leterme, âgé de 38 ans, marié et père de deux enfants qui est employé dans la maison de MM. Dehot frères, comme conducteur des calandres, était en train de rentrer un camion sidé de deux de ses camarades. Par suite d'une *fausse manœuvre M. Jules Leterme* qui fait fonctionner le timon fut projeté contre le mur où il resta sans connaissance.

M. le docteur Bilquot appelé aussitôt a constaté une blessure au côté, il craint de plus qu'une méningite se déclare. L'état de la victime est grave.

DOUAI

LE CRIME DE BEUVRY

(Nouveaux détails)

Le parquet de Douai continue son enquête au sujet du crime épouvantable qui a si profondément ému la population du canton d'Orchies.

Le parquet n'a pu recueillir encore aucune certitude au sujet du mobile du crime, mais on a pu recueillir personnellement les détails suivants sur

LA VICTIME

Julie Leclercq, surnommée dans le pays, la pet ie Julie, était âgée de 61 ans. A l'âge de 25 ans environ, elle était entrée au service de M. Descarpentries, rentier à Beuvry.

Après l'avoir servi pendant une vingtaine d'années, elle l'avait quitté pour aller habiter une vieille maison dans la rue Jacques-Varlet, non loin de la gare de Beuvry. Le loyer était de 3 francs par mois et était acquitté par la commune. Julie Leclercq ne vivait pas d'aumônes. Elle se procurait le nécessaire en faisant des courses pour les habitants de la localité, qui, pour salaire, lui donnaient soit quelques sous, soit du pain ou des légumes.

LE CRIME

La petite Julie, envoyée souvent au dehors par ceux qui l'employaient, quittait fréquemment Beuvry pendant des journées entières. Cependant lundi, sa voisine, Mme Hermance Guislain, étonnée de ne pas l'avoir encore vue à 8 heures du soir, se décida à entrer dans la taudis de la femme Leclercq, et aperçut cette dernière inanimée sur son grabat.

Deux bouteilles se trouvaient à côté du cadavre, l'une à droite, l'autre à gauche. L'une d'elles avait contenu du pétrole, l'autre du genièvre. L'oreiller était rempli de pétrole.

La robe et les jupons étaient retroussés jusqu'au menton; sur les cuisses on voyait les traces sanglantes des deux mains qui s'y étaient posées.

L'AUTOPSIE

Hier, les docteurs Blanc et Fauchecux, de Douai, ont procédé de 2 heures à 4 heures à l'autopsie du cadavre. Les résultats nous portent à conclure que le crime a dû commis entre onze heures et minuit. On a retrouvé dans l'estomac de la victime des pommes de terre et du jambon à peu près intacts. Or, la femme Leclercq a été vue vers 8 h. 1/2, allant chercher de l'eau pour faire cuire ces pommes de terre. Elle a ensuite travaillé dans son jardin jusqu'à la nuit tombante, et n'a pu se mettre à table que vers dix heures. Elle s'est ensuite couchée toute habillée, suivant son habitude.

Elle porte à la tête deux blessures, l'une au front, l'autre à la tempe gauche. Ces blessures ont été faites avec les deux bouteilles retrouvées sur le lit. L'entaille qu'on a cru voir à la joue gauche n'existe pas. La joue est simplement meurtrie de sang.

Les deux coups reçus à la tête par la victime étaient mortels.

L'assassin, après avoir assommé sa victime, s'est jeté sur le lit, et a relevé de ses mains remplies de sang les jupons de la

---

Feuilleton de l'*Avenir Roubaix Tourcoing* 145

La Margot

GRAND ROMAN DRAMATIQUE
PAR
MARC MARIO

— Oui, l'un des auteurs du vol de deux millions, et les complices des assassinats qu'il a commis au Brésil.

— Oui, je me souviens.

— Ils sont à Paris.

— Vous en êtes sûr ?

— Samedi ils seront arrêtés.

— Bien, monsieur Lorloi. Vous allez vous signaler. — Occupez-vous donc de ce Bérard.

— Oh ! maintenant, grâce à ce billet, je le tiens.

M. Lorloi, en possession du billet, prit une voiture et se fit conduire immédiatement à Mazas.

Il interrogea hâtivement Bérard et il finit par lui faire avouer de quelle manière il avait fait passer ce billet à Kaulvier.

Puis il obtint de lui le récit du crime prémédité contre le jeune comte de Curcial, et, — s'il ne l'avait pas dit déjà, — il aurait appris en même temps que l'assassin de Louis Rose n'était autre que le complice de Lantal, du Lantal lui-même.

Voilà comment M. Lorloi avait été mis au courant de cette affaire, qu'il connaissait du moment à fond, en combinant ce qu'il savait avec ce que lui avait appris son ami M. Lapalud, l'habile policier amateur.

Il lui tardait d'être un jour que lui avait fixé le pseudo-amphitryon de la comtesse de Bellegarde pour prendre sur Raoul de Montal l'éclatante revanche qu'il s'était promise.

Il n'avait plus que quatre jours à attendre.

* * *

A l'hôtel de Curcial, l'animation la plus vive régnait depuis le matin.

Il devait y avoir à six heures, un dîner de famille de quatre-vingts couverts, pour les fiançailles de Lucien de Curcial et de Mlle de Sorbiers.

Après le repas un bal devait avoir lieu.

Les amis des deux familles y avaient été invités.

Mais pendant que l'on faisait tous ces préparatifs en vue du repas de la noce, une autre œuvre s'accomplissait à l'hôtel de la comtesse de Bellegarde.

Marguerite avait donné toutes ses instructions à Jaquelin.

Notre policier amateur avait commencé depuis la veille à faire la leçon à Louis Rose.

Il était encore avec lui, dans sa chambre.

— Vous vous souvenez, mon ami, de ce que je vous ai demandé-t-il pour la dixième fois peut-être ?

— Soyez tranquille, monsieur Gillet, répondit le garçonnet pour la tour aux Lantal je ferai tout ce que vous voudrez...

— Maintenant, pour rentrer à l'hôtel de Curcial, voici comment vous vous y prendrez :

— Je vous écoute, monsieur Gillet.

— Voici une lettre. Vous vous rendrez à l'adresse qu'elle porte. La personne chez qui je vous envoie est un musicien qui doit jouer dans l'orchestre du bal que le marquis a commandé. Il vous fera entrer avec lui, sous le costume sous lequel je vous ai habillé. Mais vous n'enlèverez pas votre vêtement ordinaire, car il faut que ce soit tel que vous êtes que la marquise vous voie.

— C'est compris, monsieur Gillet

— Il est inutile que vous partiez d'ici avant neuf heures. Le bal ne doit commencer qu'à onze heures.

Chandru vous accompagnera, d'ailleurs, et moi-même je ne serai pas loin de vous.

Le soir, en effet, Louis Rose et Chandru sortirent ensemble et se rendirent à la rue de Seine où demeurait le musicien qui s'était fait le complice de Lapalud.

De là, ils prirent un voiture avec Marguerite.

Le dîner fut brillant.

Lucien de Curcial, — encore un peu pâle, — était le cavalier de la jeune Mlle de Sorbiers, ravissante sous son diadème de cheveux blonds naturellement crêpés et tremblée de petites fleurs de jasmin blanc.

A la gauche du jeune comte était la marquise de Sorbiers ; — à la droite de la jeune fille était le marquis de Curcial.

Le reste de la table était occupé par Mme de Curcial et le marquis de Sorbiers.

A onze heures le bal commença.

La marquise de Curcial était admirablement belle, et elle était vraiment de la traces des cruelles préoccupations qui l'assaillaient encore.

Pendant le dîner elle imposa silence à ses pressentiments inquiets, elle trouva des sourires et une sorte de gaieté apparente et très naturelle.

Au moment où s'ouvrit le bal, elle prit le bras du marquis de Sorbiers, avec qui elle devait danser, en faisant vis-à-vis au gracieux couple des jeunes fiancés.

Sa beauté remportait merveilleusement et elle était ravissante dans la superbe robe de bal.

C'était autour d'elle une admiration unanime et la compatriote prisant sur leur ancien sentiment ne tarda pas à mettre en faite quelques craintes dont la souvenir aurait pu assombrir par moments son front et bien vous ses bandeaux dorés et sous sa guirlande de roses thé.

Les invités arrivaient sans cesse.

Toute la haute noblesse semblait s'être donné rendez-vous dans les salons de l'hôtel de Curcial.

Vers minuit les salons, malgré leurs vastes dimensions, étaient pleins de monde.

La fête était splendide.

Tout à coup un bruit de pied traversa la foule des invités et se rendit directement auprès du marquis de Curcial, qui était dans un grand salon, au milieu d'un groupe de six personnes qui le suivaient par Mme de Curcial, au Théâtre-Français dans ma loge, et, si vous y avez pensé naturellement depuis, vous devez bien vous dire dit que je ne serais rien qu'à la place du cocher, moi qui ne vengeais pas une telle offense.

« Je me préparais à ma venger.

« J'y ai mis sept ans, mais je vais jouir, au moins, de la vengeance la plus cruelle.

« Lisez ce petit mémoire que j'ai rédigé à votre intention ; il vous ouvrira les yeux sur cette femme qui porte votre nom. Il vous démontrera que celle qui m'a aimé offensée en votre présence n'avait pas qualité pour cela.

« Vous apprendrez en le lisant combien vous avez été la dupe de cette jeune fille qui aurait dû avoir le front brûlé par les emblèmes virginaux qui la couronnaient le jour où vous la conduisîtes à l'autel.

« C'est une grave accusation, n'est-ce pas monsieur le marquis ? — Mais les preuves existent. L'une est vivante : c'est la fille de Mlle Mathilde Dongelion. Il vous remettra lui-même les autres qui sortent de la tombe.

« Je suis enfin vengée et si j'ai mis si longtemps à préparer cette vengeance que je savoure déjà, les nombreux invités qui remplissent aujourd'hui les salons de l'Hôtel-de-Curcial dîrent en vouloir, éclater le scandale que ma haine vous apporte : « Qu'elle est bien vengée ! »

« Marguerite de CABANNES, comtesse de BELLEGARDE. »

En lisant cette lettre, le marquis était tout à coup devenu effroyablement pâle.

Sa main tremblait à tel point que le papier de ses regards, mais une volonté plus forte le contraignait à la lire.

Le premier coup de coup qui le frappait, il avait dû se soutenir à un meuble pour ne pas tomber.

Puis, une colère affreuse l'avait agité un instant.

Mais, en poursuivant la lecture de la lettre de Marguerite, son visage, pendant une seconde, empourpré était devenu affreusement livide.

En achevant de lire, il se laissa tomber dans un fauteuil.

Les pénétrantes qu'il avait quittées et qui le virent chancelier accoururent auprès de lui.

Mais, au même moment, un bruit étrange venait de se faire dans le grand salon avant la troisième figure d'une quadrille.

Un cri avait retenti ; une voix avinée se faisait entendre.

C'était Louis Rose.

Le garçonnet, — sous la surveillance d'un agent déguisé en music en, — exécutait ponctuellement les ordres de Lapalud et de Mme de Bellegarde.

Dissim